



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR  
THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



### **Quatrième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)**

**Split (Croatie), 13-17 mai 2013**

**Rapport de la troisième session du Comité de l'administration  
et des finances (CAF)  
Marrakech, Maroc, 14 mai 2012**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité de l'administration et des finances (CAF) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a tenu sa troisième session à Marrakech, au Maroc, le 14 mai 2012. Étaient présents à la session les délégués de 19 membres de la CGPM ainsi que les observateurs de pays non membres (la Fédération de Russie et l'Ukraine) et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
2. La session a été ouverte par M. Hachemi Missaoui, Président du CAF, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement marocain d'avoir accueilli la session et remarquablement organisé la manifestation.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION**

3. Le Président a fait mention de la déclaration des compétences et droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres, qui figure dans le document CAF:III/2012/Inf.4.
4. L'ordre du jour, qui est reproduit à l'annexe X, a été adopté sans modification.

#### **CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

5. Mme Judith Swan, expert invité, a présenté les conclusions du Groupe de travail sur les questions administratives et financières et indiqué qu'une étude comparative qui avait été réalisée pendant l'examen avait permis de constater que le CAF n'était guère utilisé, notamment parce que ses fonctions étaient limitées.
6. Le Groupe de travail a donc recommandé que le CAF joue un rôle plus actif et assure en particulier un suivi financier dans le contexte du Programme-cadre. Il a été proposé que la CGPM passe par l'intermédiaire du CAF pour collecter les fonds autres que les contributions annuelles,

conformément à l'Accord portant création de la CGPM.

## **RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

7. Le Secrétaire exécutif, M. Abdellah Srour, a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions administratives et financières » (CAF:III/2012/2), qui résumait les principales mesures administratives et financières prises en 2011. Cet aperçu traitait notamment de sujets tels que la dotation en personnel, le Groupe de travail de la CGPM, le nouveau siège de la Commission, les activités conduites en mer Noire, les réunions, les publications, l'état d'avancement de la ratification de l'Accord portant création de la CGPM modifié en 1997, la situation du paiement des contributions des membres au budget autonome et l'examen des dépenses effectuées en 2011, y compris pour les projets subsidiaires financés par des ressources extrabudgétaires.

### **QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

#### **Recommandations adoptées en vertu de l'article V de l'Accord portant création de la CGPM**

8. Le Comité a été informé que le Secrétariat avait officiellement transmis aux membres et aux observateurs le texte des recommandations et résolutions adoptées à la trente-cinquième session de la Commission (Italie, mai 2011). À l'issue du « délai de grâce », les décisions susmentionnées sont entrées en vigueur le 28 septembre 2011.

#### **Actions spécifiques de la CGPM concernant la mer Noire**

9. Conformément à la décision de la CGPM d'étoffer ses activités en mer Noire, le Secrétaire exécutif a informé le Comité des résultats importants qui avaient été obtenus à l'issue de la première réunion du Groupe de travail *ad hoc* de la CGPM sur la mer Noire (Roumanie, janvier 2012). En outre, il a souligné que, pendant la période intersessions, des contacts avaient été établis entre le Secrétariat de la CGPM et la Géorgie, la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui ne sont pas membres de la Commission.

#### **Activités et fonctionnement du Secrétariat**

10. Le Comité a été informé que, dans le cadre de ses activités intersessions, le Secrétariat avait organisé et coordonné 28 réunions décidées par la Commission, dont 15 réunions des organes subsidiaires, la session annuelle du Comité scientifique consultatif (CSC) et 7 réunions des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture (CAQ). De plus, la CGPM a tenu 6 réunions liées aux travaux du Groupe de travail constitué à sa trente-cinquième session en vue de la modernisation et de l'amélioration de son cadre juridique, et organisé plusieurs réunions avec des organisations partenaires et certains membres de la CGPM afin d'améliorer la collaboration. Le Secrétariat a produit 35 documents techniques et administratifs.

11. Il a été rappelé au Comité que M. Abdellah Srour avait été officiellement élu Secrétaire exécutif de la Commission, à la trente-cinquième session de celle-ci, et qu'à la suite de cette nomination, il avait été décidé de geler le poste de Secrétaire exécutif adjoint pour 2012. Le spécialiste de la conformité des données (fonctionnaire du cadre organique de classe P-2), M. Federico De Rossi (de nationalité italienne), a été recruté en octobre 2011. Le poste de biostatisticien (vacant depuis août 2011 et transformé en poste de spécialiste des ressources halieutiques de classe P-4) sera occupé par M. Miguel Bernal (de nationalité espagnole) à compter de juillet 2012. En outre, Mme Florence Dickens (ressortissante britannique) assume les fonctions d'assistante administrative (G-3) depuis novembre 2011. Deux retraités de la FAO, M. Abdallah Ben

Hamida (de nationalité tunisienne) et M. Gianni Alessio (de nationalité italienne), ont été gardiens de sécurité au nouveau siège, à titre temporaire. Enfin, le recrutement d'un rédacteur/traducteur scientifique (P-2), qui avait été approuvé à la trente-cinquième session, est en cours.

### **Nouveau siège de la CGPM**

12. Le Comité a été informé que le Secrétariat de la CGPM s'était installé dans ses nouveaux bureaux du Palazzo Blumenstihl, en septembre 2011. Le déménagement a principalement mobilisé les services internes, les services de sécurité, le Secrétariat de la CGPM et le Département des pêches, qui ont dû déployer beaucoup d'efforts pour régler tous les problèmes logistiques et techniques.

### **État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord portant création de la CGPM**

13. Le Comité a été informé que l'état d'avancement de l'acceptation des amendements apportés en 1997 à l'Accord portant création de la CGPM était resté inchangé, c'est-à-dire que 21 membres avaient déposé leurs instruments d'acceptation tandis que l'Égypte (qui a néanmoins versé sa contribution) et Israël ne l'avaient pas encore fait.

## **QUESTIONS FINANCIÈRES**

### **Contributions des membres au budget autonome**

14. Le Secrétariat a informé le Comité qu'une « lettre d'appel de fonds » avait été envoyée en mai 2011. En décembre 2011, la plupart des membres avaient réglé leur contribution. Au total, dix-neuf membres ont déposé leurs instruments d'acceptation et payé leurs contributions; la Grèce, la Libye, Monaco et la République arabe syrienne avaient déposé leurs instruments d'acceptation mais n'avaient pas réglé leurs contributions; tandis qu'Israël n'avait ni déposé d'instrument d'acceptation (ni participé au vote de l'élection du Secrétaire exécutif) ni versé sa contribution.

### **Situation financière 2011: budget autonome et ressources extrabudgétaires**

15. Le Comité a reçu des informations sur les principales dépenses engagées pendant la période intersessions conformément aux priorités et au plan de travail convenus.

16. Il a également été informé de la situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM (c'est-à-dire les contributions volontaires versées par les membres pour des activités spécifiques), qui ont été fournies par la FAO, l'Union européenne et l'Italie.

17. Le Comité a remercié le Secrétariat de sa présentation détaillée des questions administratives et financières.

### **Budget provisoire de la CGPM et contributions des membres pour 2012 et 2013**

18. Le Comité s'est ensuite penché sur le document intitulé « Budget de la CGPM et contributions des membres pour 2012-2013 » (CAF:III/2012/3).

19. Le budget proposé pour la période considérée avait été élaboré en supposant que la nécessité de renforcer le personnel technique du Secrétariat entraînerait la création d'un poste supplémentaire (juriste et chargé de liaison, de classe P-3). Le reclassement du poste d'assistant administratif G-5 en poste d'assistant de programme G-6, qui reflète mieux les responsabilités associées au poste et son profil, a aussi été intégré dans la proposition.

20. Le montant total du budget autonome a été estimé à 1 866 036 USD pour 2012 et à

2 062 877 USD pour 2013. Ces chiffres correspondent à une augmentation de 9,24 pour cent de 2011 à 2012 et de 10,55 pour cent en 2013 par rapport au budget proposé pour l'exercice financier précédent.

21. La proposition de budget pour la période 2012-2013 a été élaborée en supposant aussi que la FAO continuerait à contribuer financièrement aux activités du Secrétariat, à hauteur de 46 000,00 EUR par an, et à lui fournir une assistance technique et que le Gouvernement italien continuerait à verser chaque année 100 000,00 EUR pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de la CGPM.

22. Le Comité a été invité à examiner l'annulation d'un encours de 6 055,00 USD correspondant à une contribution due par la Bulgarie pour une période précédant la ratification de l'Accord de la CGPM par les autorités bulgares compétentes.

23. La question de l'augmentation considérable de la contribution de Monaco à partir de 2011, malgré l'absence d'activités de pêche et d'aquaculture menés dans les eaux relevant de sa juridiction a également été soulevée. A cet égard, le Comité a été invité à réexaminer ses règles financières concernant le calcul des contributions des membres.

24. Plusieurs délégations sont ensuite intervenues pour partager les préoccupations exprimées par Monaco et se sont déclarées favorables à la recherche d'une solution appropriée. Sur proposition du Secrétaire exécutif, la Commission a décidé à l'unanimité d'appliquer une règle ad hoc permettant à Monaco, compte tenu de sa situation particulière, de verser une contribution de 10 pour cent seulement. Cette règle ad hoc ne sera plus applicable dès lors que l'existence d'activités de pêche et d'aquaculture sera constatée. Il a en outre été convenu que Monaco verserait une contribution entière pour 2011.

25. Le délégué de l'Union européenne a salué les efforts accomplis par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité des initiatives et surmonter les problèmes logistiques tout au long de l'année 2011. Il a aussi souligné que pour analyser le budget qui était proposé pour la période à venir, il était important d'adopter une approche globale qui tienne compte non seulement des dépenses prévues proprement dites mais aussi des activités planifiées et de leur efficacité.

26. Le Président de la CGPM a déclaré que la période était critique non seulement en raison de la crise économique actuelle mais aussi parce qu'il fallait se montrer courageux et opter pour la modernisation concrète de la Commission et l'amélioration de son cadre juridique et institutionnel, comme le préconisait le Groupe de travail spécial de la CGPM. Il a souligné qu'il fallait axer les efforts sur des questions telles que les activités en mer Noire, la préservation de la capacité de pêche, la valorisation de l'aquaculture et d'autres activités connexes.

27. Le Comité est convenu de prendre une décision finale sur la dotation en personnel, l'adoption du budget et les priorités, dans le courant de la semaine, après l'examen du plan de travail pour 2012.

#### **DATE ET LIEU DE LA QUATRIÈME SESSION**

1. Il a été convenu que la date et le lieu de la quatrième session seraient convenus par la Commission à sa trente-sixième session.

#### **ADOPTION DU RAPPORT**

2. Le présent rapport a été adopté le 19 mai 2012.